ÇA M'INTERESSE A MARCHAIS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Château de Marchais : photo d'une tapisserie

MARS 2017

LE MOT DU MAIRE

La commune a terminé la rénovation de son logement au dessus de la mairie et a décidé de remettre en location le logement de la chapelle. Avec le départ des locataires de l'école, c'est trois logements qui sont libres à la location à compter du 1er mars.

Les prix des locations sont les suivants :

Au dessus de la mairie : 250 €

Appartement école au milieu : 360 €

Appartement la chapelle ; 300 €

Compte rendu de la réunion de Conseil du jeudi 2 février

L'an deux mil dix sept le jeudi 2 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GAIGNE, Maire.

Le président ayant ouvert la séance a fait l'appel nominal.

Etaient présents : M. GAIGNE Gérard, M. HANON Christophe, Mme LELIEVRE Nadia, M. TISSOT Jacques, Mme BAILLIET Monique, Mme DEMETZ Corinne, M. NOWICKI Régis, Mme MALOT Jessica, M. BACQUET Jean Baptiste, M. LOUAHEM M' SABAH Méhib pouvant délibérer valablement, en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.,

Absente excusée : Mme BORDEREAUX Julie,

Date de la Convocation 25/01/2017 Date d'affichage : 25/01/2017

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents :10

Est élue secrétaire de séance : Mme Nadia LELIEVRE

M. Gérard GAIGNE, Maire, donne lecture du compte rendu de la dernière séance .

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1- Débat d'Orientation Budgétaire

Le Maire rappelle les restes à réaliser : le pôle scolaire , la rénovation des trottoirs, la rénovation des 2 maisons achetées. Il convient de prévoir au budget 2017 l'achat d'une pompe de refoulement, un bac de décantation pour les eaux pluviales, un puits dans les jardins communaux, réaménagement de l'étang, rénovation de la fontaine rue de Coucy.

Approuve l'orientation budgétaire

Vote :10 pour

2-Approbation du projet trottoir

Afin de prétendre à la subvention DETR il convient de délibérer afin d'approuver le projet de rénovation des trottoirs et leur sécurisation, d'approuver son plan de financement qui s'élève à 560 430 € H.T. Il convient de préciser le taux de l'aide de subvention souhaitée soit ici 30 %.

Vote : 10 pour

3 Autorisation de création de logements

Depuis l'application de la loi ALLUR du 24 mars 2014, il faut l'accord du Conseil Municipal pour les travaux qui conduisent à un usage de location d'habitation d'un tiers.

Vote :10 pour

4. Compétence PLUi

La délibération consiste à approuver le fait de donner le pouvoir à la Champagne Picarde d'un PLUi , (qui consiste à décider des règlements en matière d'urbanisme en lieu et place des communes). En effet si la commune ne délibère pas avant le 27 mars, ce pouvoir devient la compétence de la Champagne Picarde.

Vote :10 contre approbation de la compétence PLUi à la Champagne Picarde

5. Cession terrain Bauchet

Il s'agit de rétrocéder 27 mètres carrés de terrain à M. et Mme Malot . Le Conseil Municipal décide de rétrocéder pour une somme de 135 Euros les 27 mètres carrés au bénéfice de M. et Mme MALOT. Jessica MALOT ne participe pas au vote.

Vote :9 pour

6. Ventes des terrains : la sablonnière, le village

Pour faciliter la vente de nos terrains, il convient de ne plus les vendre au mètre carré mais plutôt par lot.
Les terrains seraient vendus 35 000 € pour les terrains de surface inférieure à 1000 mètres carrés et 40 000 € pour les terrains de surface supérieure à 1000 mètres carrés. Les terrains seraient vendus avec la maison comprise entre 125 000 et 130 000 €. Les ventes pourront se faire chez n'importe quel notaire suivant l'acheteur..

Vote :10 pour

7. Fixation du prix des loyers

Suite aux travaux de rénovation des logements communaux, le Conseil Municipal décide de fixer les loyers des 3 logements vides actuellement
Logement au dessus de la mairie : loyer fixé à 250 € /mois avec 110 € de charges annuelles pour les ordures ménagères
Logement la chapelle : loyer fixé à 300 € /mois avec 140 € de charges annuelles pour les ordures ménagères.
Logement 6 ter grande rue: loyer fixé à 360 € /mois avec 140 € de charges annuelles pour les ordures ménagères.
Les 3 logements seront disponibles à la location dès le 1 er mars.
Vote :10 pour

8. Heures complémentaires

Pour compenser l'absence de notre secrétaire à la fin de l'année 2016, il faut la délibération du Conseil Municipal autorisant le vote d'heures complémentaires qui seront rattachées aux paies des mois correspondants à l'absence de celle-ci. Cette délibération sera étendue à tout le personnel pour pallier à ce type de problème.

Vote :10 pour

9. Incorporation de biens sans maitre.

Les parcelles de terre cadastrées ZI 36 et ZC 30 sont selon la loi et l'arrêté numéro 2016-690 du 20 juillet 2016 son t des biens sans maître
Suivant l'arrêté du maire affiché le 22 août 2016 et six mois après, faute d'héritier connu, le Conseil Municipal décide d'incorporer ces biens dans le domaine communal.
Vote :10 pour

9. QUESTIONS DIVERSES

Bail envol : des négociations sont en cours

Les dates des votes en 2017 :
Les 23 avril et 7 mai pour les élections présidentielles
Les 11 et 18 juin pur les députés.

La séance est clôturée à 21H20.

Animations de mars:

Samedi 4 mars

Loto organisé par le foyer des jeunes

Dimanche 19 mars

Course VTT qui traverse la commune

SIRTOM

Vous désirez contacter le SIRTOM ?
SIRTOM du Laonnois, Faubourg de Leuilly 02000 LAON
T.03 23 26 80 00 Fax. 03 23 26 80 01

CHAMPAGNE PICARDE

Ecrire ou téléphoner à la CHAMPAGNE-PICARDE

Communauté de Communes de la CHAMPAGNE PICARDE
2, route de Montaigu -02820 Saint-Erme. Tél. 03 23 22 36 80.

SYNDICAT DES EAUX

Pour contacter le Président du Syndicat M. TISSOT : 03 23 22 21 23 à la mairie de Marchais
ou le fontainier : 06 77 28 24 61

Le branchement

On appelle "branchement" le dispositif qui va de la prise d'eau sur la conduite de distribution publique jusqu'au système de comptage inclus.

Schéma d'un branchement

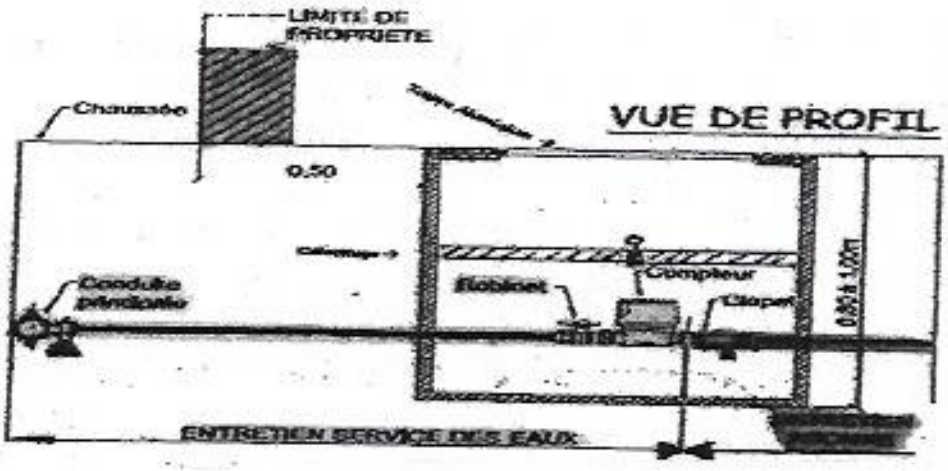

Comme l'indique le schéma ci-dessus :

- La partie gauche est prise en charge par le syndicat des eaux jusqu'au compteur inclus.
- La partie droite est prise en charge par l'abonné.

SYNDICAT SCOLAIRE

Président M. Becquet 1er adjoint à la mairie de Liesse

Maternelle :
16, rue Crémont à Liesse Notre Dame Tel 03 23 22 26 89
Primaire :
16, Place Jeanne d'Arc à Liesse Notre Dame Tel : 03 23 22 20 14

SYNDICAT des MARAIS SEPTENTRIENNAUX du LAONNOIS

Adresse : 2bis , rue Chantereine 02350 Chivres en Laonnois Tel 03 23 24 41 35

INFORMATIONS COMMUNE

1) Le Conseil départemental

Grande veillée départementale du souvenir pour le centenaire de la 1ère guerre mondiale : bataille de l'Aisne et du chemin des dames à 20H30.

La cérémonie se déroulera dans la nécropole nationale de Craonnelle. Chaque stèle sera illuminée d'un photophore bleu.

Renseignement : http://14-18.aisne.com

2) La Préfecture

Modification des modalités de dépôt et d'instruction des cartes nationales d'identité françaises dans l'Aisne

Le 9 juin 2015, le gouvernement a annoncé la mise en place d'une réforme dénommée « Plan Préfecture Nouvelle Génération » (PPNG) visant à adapter les missions des préfectures et des sous-préfectures aux attentes des usagers ainsi qu'aux évolutions de la société en particulier dans le domaine du numérique.

Dans ce contexte, l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports français sera confiée à 17 centres d'expertises et de ressources titres (CERT) répartis sur le territoire national. Les modalités de dépôt des demandes de CNI seront alignées sur celles des demandes de passeports mises en œuvre depuis 2009. Les préfectures et sous-préfectures ne traiteront plus les demandes afférentes.

A compter de mars 2017 (la date précise sera fixée par arrêté ministériel), les modalités de dépôt et d'instruction des dossiers de demandes de CNI seront modifiées : l'usager aura dorénavant la possibilité de constituer un pré-dossier en ligne mais devra toujours se déplacer dans l'une des 21 communes du département disposant d'un dispositif de recueil (DR) et ce, **quel que soit son lieu d'habitation**. La commune contrôlera la complétude du dossier, en vérifiera les originaux et procédera à la prise des empreintes au moyen d'un dispositif informatique spécifique de recueil de la demande. La mairie de dépôt télétransmettra ensuite la demande au CERT pour contrôle et validation. Ce dernier la télétransmettra à son tour à l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), pour mise en fabrication. Enfin, le titre sécurisé sera adressé par voie postale à la mairie du lieu de dépôt de la demande, pour remise au demandeur.

Seules 21 communes de l'Aisne sont dotées de dispositifs de recueils de données (DR). Les communes non équipées de DR, dont vous faites partie, se verront ainsi déchargées de la tâche de recueil des demandes de CNI sans, pour autant, que le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ne soit réduit pour ce motif, à l'instar de ce qui avait été fait pour les passeports. Par ailleurs, vous pourrez continuer à accueillir les usagers qui le souhaitent pour leur permettre de préparer leur dossier et d'effectuer une pré-demande en ligne.

Pour le département de l'Aisne, l'instruction des demandes de passeports comme des CNI sera réalisée par le CERT d'Arras.

De plus, afin d'anticiper la mise en œuvre de la réforme, je vous remercie de bien vouloir inviter les usagers de votre commune à compléter dès que possible leurs dossiers en attente de pièces complémentaires, le cas échéant, et à retirer leur carte d'identité revenue de fabrication dans les meilleurs délais. L'objectif est ainsi d'éviter la présence de stocks indus au moment de l'entrée en vigueur de la réforme.

RÉPONSE DE LA PREFECTURE

21 communes seront habilitées à accueillir les demandes dans l'Aisne . Pour Marchais, ce sera la **commune de SISSONNE**

A partir du 13 mars 2017

Si vous désirez faire ou refaire votre carte nationale d'identité, vous devez faire une pré-demande sur le site : https://predemande-cni.ants.gouv.fr/

3) **Le 26 mars**

Repas des anciens combattants dans la salle des fêtes de Marchais avec dépôt de gerbes et cérémonie devant le monument aux morts.

4) **USEDA : la fibre optique**

Le raccordement au RAISO

Les travaux pour le déploiement du réseau Très Haut Débit sont en cours dans le département de l'Aisne, depuis le début de cette année. Fin 2016, le RAISO comprendra 20 200 prises raccordables, 6 Nœuds de Raccordement Optique et 130 km de liaison inter NRO.

Les travaux se sont terminés récemment dans 4 communes (Chauny, Tergnier, Viry Noureuil et La Fère) où la fibre optique a été déployée, ainsi les particuliers et les professionnels vont pouvoir, prochainement, souscrire un abonnement fibre auprès d'un fournisseur d'accès à Internet.

Le raccordement sera pris en charge par l'USEDA, et la Prise Terminale Optique (où viendra se brancher la « box Internet ») sera installée au niveau de votre prise téléphonique.

Pourquoi se raccorder ?

Les usages d'Internet évoluent rapidement et les débits nécessaires sont de plus en plus importants. Même un bon niveau ADSL actuel sera, dans un futur proche, insuffisant pour des usages standards. En outre, de nouveaux usages font leur apparition comme la TV HD, la connexion de plusieurs appareils en même temps, la télémédecine, le télétravail... Seule la fibre optique avec ses capacités illimitées saura s'adapter et répondre aux besoins de demain. Comme pour l'électricité il y a 100 ans, la création d'un réseau de fibre optique va offrir de nouvelles possibilités de développement d'usages et d'activités sur le territoire.

Les étapes du déploiement de la fibre optique

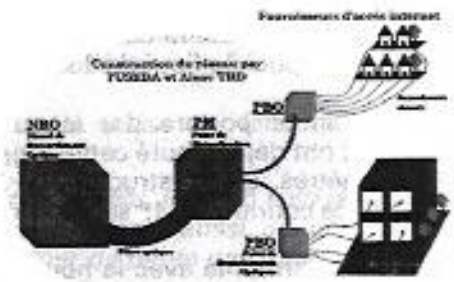

Etape 1 : Déploiement de la fibre

Dans un premier temps, des études et des travaux dits de «transport» et de «desserte» seront réalisés. Il s'agit de créer un réseau de fibre optique jusqu'au plus près des habitations, au départ d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) jusqu'au Point de Mutualisation (PM). Puis du PM jusqu'à un Point de Branchement Optique (PBO) desservant 5 à 6 abonnés.

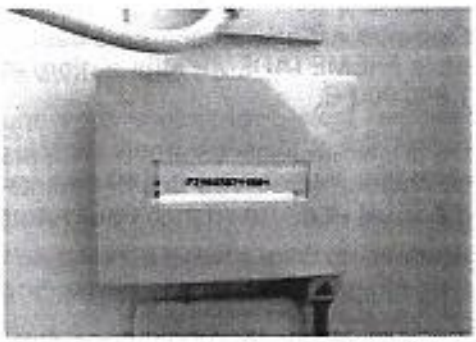

Etape 2 : Le raccordement

Dans un second temps, une fois ces travaux réalisés, tous les logements seront «raccordables» et les particuliers et les entreprises qui le souhaitent, pourront faire une demande de raccordement.

Le raccordement au réseau s'effectue soit en aérien soit en souterrain, en utilisant les réseaux existants.

Les habitants pourront s'abonner à la fibre auprès du fournisseur d'accès internet de leur choix, proposant des services sur le réseau. La fibre optique sera alors installée, en tirant un câble (de 5 mm de diamètre environ) jusqu'a une prise terminale optique qui sera implantée à l'intérieur du domicile, à proximité de la prise téléphonique.

Dans le cas d'un bâtiment collectif (immeuble comprenant plus de quatre logements), le raccordement d'un appartement en fibre optique, entre le palier et l'intérieur du logement, s'effectue selon les modalités prévues par la convention signée entre la copropriété et l'opérateur d'immeuble.

Raccordement

Mars

usedo

Setics

Etat d'avancement des études et travaux

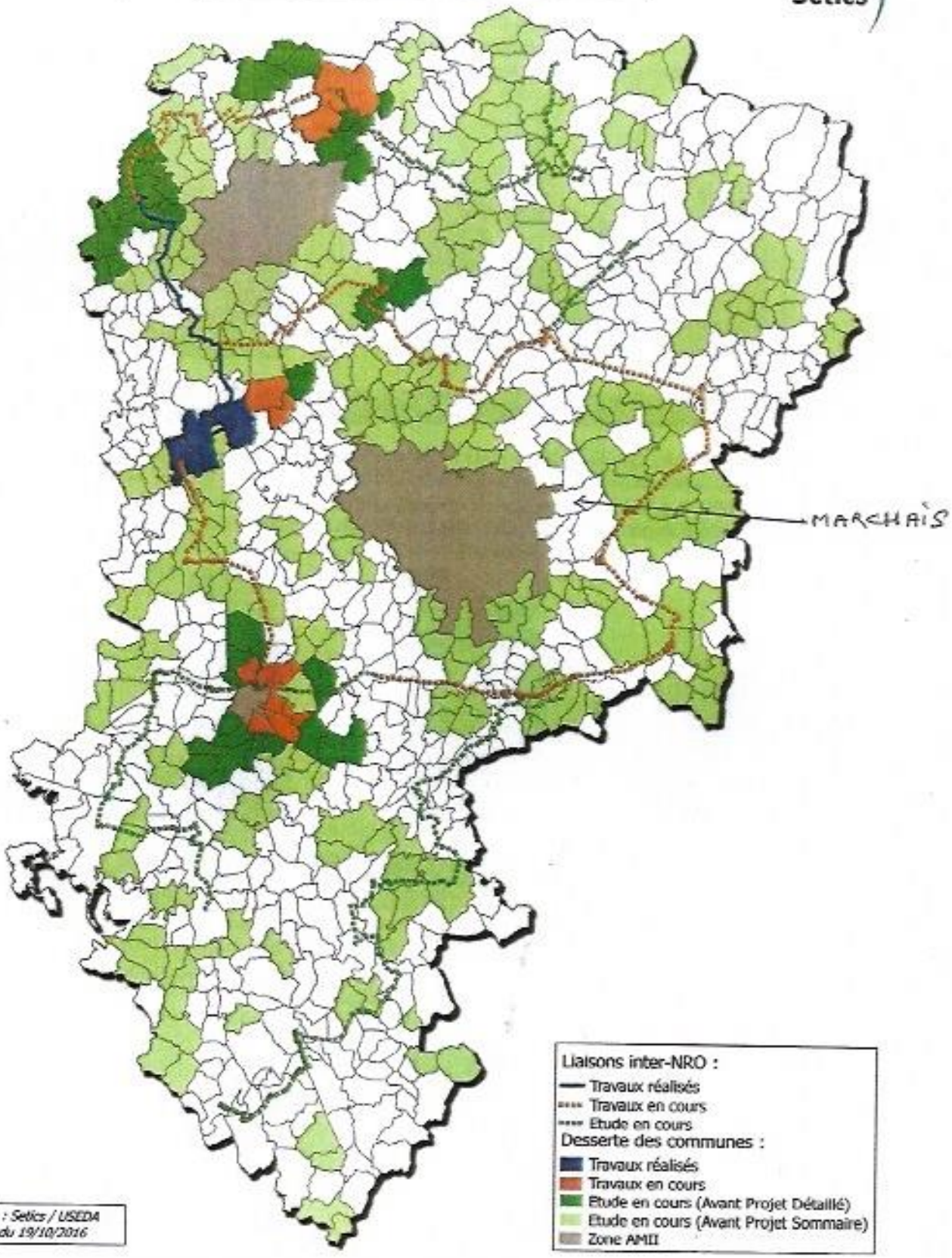

Sources : Setics / USEDA
Version du 19/10/2016

INFORMATIONS LIBRES

1) **Chantier nature: Liesse Notre Dame**

Le samedi 4 mars

Venez donner un coup de pouce à la biodiversité en participant au chantier nature dans le grand marais !

Rendez vous à 9H30au lieu communiqué lors de l'inscription.

Apéritif et barbecue offert le midi(apporter vos accompagnements)

Renseignez-vous : Clémence LAMBERT au 03 22 89 84 14 ou 06 07 30 41 61

2) **Bourse aux jouets, vêtements et puéricultrice**

Dimanche 12 mars, de 9H à 17H, salle des fêtes de Sissonne, rue Maréchal Delattre de Tassigny

Petite restauration et buvette sur place

3 € la table(paiement en espèce ou chèque à l'ordre du trésor public).

3) **Profession infirmière**

Institut de formation en soins infirmiers : Bertrand SCHWARTZ

Etablissement public de santé mentale départemental de l'Aisne 02320 PREMONTRE

Epreuve de sélection pour l'année 2017

Pour vous inscrire :

03 23 23 66 92 ou IFSI@epsnmd-aisne.fr ou www.ch-premontre.fr/ifsi-blog

Clôture des inscriptions : **vendredi 10 mars 2017**

Epreuves de sélections : **mercredi 5 avril 2017**

4) **Commune de Goudelancourt**

Dimanche 5 mars 2017

Concours de belote ; inscription dès 13h30 ; début du concours : 14 heures.

10 € par équipe

1 lot pour tous ; sur une base de 20 équipes : 1ère :50 € ; 2ème : 30 € ; 3ème : 10 €

5) **La RTA recrute**

Nous sommes à la recherche d'un Conducteur de Cars sur le secteur de SISSONNE pour un CDD de 20h.

Aussi, si vous aviez connaissance d'une personne qui pourrait être intéressée, n'hésitez pas à lui communiquer mes coordonnées.

Priscillia CARLIER

Assistante Formation

Régie Départementale des Transports de l'Aisne

Tél. : 03.23.50.68.62

6) La commune de Guignicourt recrute

La commune de Guignicourt recherche un agent administratif ayant une expérience en collectivité pour assurer le remplacement d'un titulaire momentanément absent. Ce remplacement devrait débuter le 9 mars 2017 à raison de 35h hebdomadaires pour une durée d'environ 2 à 3 semaines selon la durée réelle d'absence de l'agent. Les fonctions sont les suivantes : accueil physique et téléphonique, secrétariat, état-civil, carte d'identité, carte grise ... Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

VAUTHIER Christelle

Chargée du personnel / affaires scolaire

Tél : 03.23.25.36.67

Site internet : www.ville-guignicourt.fr

Depuis l'arrivée des Allemands au château de Marchais, en octobre 1914, on a souvent parlé des « Gobelins », les tapisseries anciennes qui ont excité la cupidité des occupants, à tel point qu'ils les ont faites expertiser . Elles auraient été, à l'époque, estimées à 1 million de francs !

Pour tous ceux qui ne les ont jamais vues, en voici une description succinctes.

Les tapisseries de l'escalier du château.

Autrefois, lorsqu'un Seigneur se rendait dans un autre château, sa suite installait ces tapisseries sur les murs du château où il était accueilli, d'une part, pour l'isoler des murs froids et humides et, d'autre part, pour recréer son univers habituel tout en exposant ses richesses !

Les murs de la cage de l'escalier sont recouverts par quatre éléments de tapisserie dont trois entières, d'environ 4m sur 3m et une quatrième qui a été coupée en 2 parties pour être placées de part et d'autre de la fenêtre de l'escalier. L'ancienneté de ces tapisseries est prouvée par un codicille du testament de Marie de Lorraine, propriétaire du château jusqu'en 1688. En fait, Marie de Lorraine veut faire don de ces tapisseries au Roi de France. On peut donc supposer qu'elle leur donnait une valeur déjà remarquable à son époque.
Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que Louis XIV a été, après Charles Quint, l'un des plus grands collectionneurs de tapisseries. Ceci expliquerait le don de Marie de Guise
Si l'une d'elles (la vieillesse) porte la date de 1534, on ne doit pas la retenir comme date de fabrication, mais puisqu'on est à peu près certain que ce sont des copies, cette date serait celle de la création de l'original. Les spécialistes qui les ont étudiées au début du XX° siècle affirment qu'elles ont été tissées aux Ateliers des Gobelins vers 1630, avant que ces Ateliers ne deviennent Manufacture Royale.
Une de ces tapisseries porte, en lettres romaines, le nom de Lacroix. C'est le nom d'une famille d'artistes qui travaillaient sous la direction de Raphaël La Planche « directeur des manufactures de Sa Majesté, façon Flandre ».
Les cartons (dessins) de ces tentures seraient l'œuvre d'un artiste bruxellois non encore identifié.
Une exposition faite aux Gobelins en Juin-juillet 2010 a montré des tapisseries flamandes de la Renaissance, anciennes collections des Habsbourg conservées dans les Palais Royaux d'Espagne. Les ressemblances de ces tapisseries dans les sujets, les couleurs, le style, sont flagrantes si on les rapproche de celles du château de Marchais. Elles apportent une confirmation de l'origine flamande du carton si l'on devait encore en douter. Ces tapisseries étaient commandées sous la forme d'une tenture complète, c'est-à-dire d'un cycle sur un thème précis. C'est le cas de celles de Marchais qui ont, pour thème, les quatre âges de la vie.
Malheureusement, ces tentures ont bien souffert: l'une a été coupée en deux, celle de **l'Enfance,** qui est partagée de chaque côté de la fenêtre. En 1914, avant l'arrivée des troupes allemandes , le régisseur , Eugène Barbier, les avait fait décrocher des murs et elles avaient été emballées et enterrées dans le parc. Les officiers, connaissant leur existence, les ont de suite réclamées. Remises à l'air libre, elles ont été inscrites dans leur inventaire. Une autre a eu ses bordures détruites. En 1917, en quittant le château, les officiers Allemands les avaient emportées comme butin de guerre. Elles ont été récupérées à Valenciennes, à la fin du conflit, avec toutes sortes d'objets provenant de rapines dans les châteaux de la région.
A défaut de documents précis sur les dessins d'origines, des essais de restauration n'ont pas permis de reconstituer l'intégralité de ces tapisseries.

Ces tapisseries présentent donc le cycle des quatre âges de la vie.

- **La première tapisserie est intitulée, « pueritia ». (le mot est coupé)**

A gauche de la fenêtre, enseignement des lettres et des sciences à l'enfant.
Le maître est en houppelande rouge fourrée d'hermine.
Un des enfants compte des jetons; un autre travaille la géométrie.
Au dos des livres du rayonnage on peut lire : Aristote, Pline, Dante, Ovide, Cicéron....

A droite de la fenêtre, deux jeunes filles apprennent couture et broderie.
A l'arrière plan, un amoureux donne l'aubade à sa dulcinée.
On peut remarquer les monuments de la place publique.
Remarquez la chouette, symbole de la sagesse.
(symbole qu'on retrouve à une des lucarnes, coté ouest sur la rivière.)

- **La seconde tapisserie est intitulée « adolescentia ».**

A droite, le jeune homme revêt des pièces d'armures. Il va quitter son costume de Cour. Derrière lui, le maître de Vol tient un faucon. Remarquez l'architecture du bâtiment à colonnades.
Des hommes et des femmes semblent apprécier de l'orfèvrerie.
La jeune fille richement habillée va au-devant de paysans qui lui apportent un paon et des poulets.
Des archers tirent le papegay (cible) accroché à l'une des ailes du moulin à vent.

- **La troisième tapisserie est intitulée « virilitas ».**

L'âge de toute la vigueur humaine.
A droite, l'intérieur d'une boutique où seigneurs et dames élégantes viennent choisir de l'orfèvrerie, des colliers et des ceintures, des tapis et des broderies, des armes, des aumônières, des miroirs, des coupes et des plats.
Il y a même un perroquet en cage dans le haut, à droite.
Autant de choses, dans cet inventaire à la Prévert, qui témoignent de leur époque.
A gauche, un départ pour la chasse au faucon.
Remarquez le nain qui taquine le singe attaché au coffre.
(le singe apparaît, lui aussi, à cette même fenêtre déjà citée, sur la façade coté rivière .)

- **La dernière tapisserie est intitulée « senecta ».**

C'est le déclin de l'âge. (à droite , en montant l'escalier)
A gauche, mari et femme occupés à des jeux, assis au coin de la cheminée pendant qu'on leur prépare le repas.
Leur intérieur fort luxueux et les domestiques indiquent la réussite d'une vie. (un tableau représente la Pentecôte)
A droite, c'est une scène de vie dans un port.
Remarquez l'enseigne armoriée du magasin.
C'est sur cette tapisserie, à la séparation des deux scènes par des colonnes doubles qu'apparaît la date de 1534.

¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤¤

ET POUR CONCLURE

Une énigme :

C'est un mot qu'il faut trouver. Il a de nombreuses définitions. Par exemple il apparait de deux façons dans les phénomènes météorologiques ; c'est le nom d'un fleuve, d'une rivière, d'un lac ; c'est le nom d'un monument…….
……
Envoyez ou remettez votre réponse à la mairie accompagnée de votre nom et adresse **avant le 30 juin 2017**. Le jour du 14 juillet un tirage au sort parmi les bonnes réponses désignera l'heureux gagnant.
Un lot lui sera remis.